



« Made in Europe » avec des principes d'emplois de qualité

Adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 19 et 20 mai 2026

L'Europe a besoin d'une stratégie industrielle plus forte pour protéger et créer des emplois de qualité, renforcer sa base productive et garantir une résilience économique, sociale, territoriale et environnementale à long terme. Dans un contexte de déclin industriel, de sous-investissement, de faiblesse de la demande, d'instabilité géopolitique, de volatilité des prix de l'énergie et d'intensification de la concurrence mondiale, un changement décisif s'impose : il faut passer d'une compétitivité fondée sur les coûts à une économie durable tirée par la demande et alimentée par l'investissement. Cela est essentiel pour renforcer la sécurité économique de l'Europe en préservant les chaînes de valeur critiques et en réduisant l'exposition aux chocs externes. Une action européenne urgente et coordonnée s'impose.

Le label « Made in Europe » devrait englober l'UE et les pays structurellement intégrés au marché unique par le biais d'un alignement réglementaire et d'une participation à son cadre fondé sur des règles, y compris les pays de l'AELE, les pays candidats et le Royaume-Uni. La participation doit reposer sur une intégration effective dans le cadre réglementaire, social et industriel de l'Europe, y compris le respect du travail, des normes environnementales et des droits de l'homme, et contribuer à une convergence sociale et économique ascendante. Elle doit renforcer le marché unique, consolider la convergence et soutenir la croissance économique dans tous les États membres et toutes les régions, en contribuant à la cohésion économique, sociale et territoriale, et en empêchant l'aggravation des inégalités régionales à travers l'Europe. Elle doit aussi reposer sur la coopération industrielle transfrontalière pour construire des chaînes de valeur européennes intégrées.

«Made in Europe» doit signifier «fabriqué avec des emplois de qualité et le respect des droits syndicaux». Un nivellement par le bas des normes du travail et des conditions de concurrence inégales sapent la compétitivité à long terme. Des emplois de qualité favorisent la productivité, l'innovation et la résilience, tandis que des négociations collectives solides et un dialogue social stabilisent la formation des salaires, réduisent les inégalités et soutiennent l'investissement. La préférence européenne doit donc être liée à des conditions sociales, fiscales et environnementales rigoureuses. Les syndicats doivent être formellement intégrés à la gouvernance et au contrôle de la mise en vigueur, notamment par l'accès aux informations pertinentes des entreprises. Tous les financements publics, y compris par le biais des marchés publics, des aides d'État, des enchères et des instruments de financement européens et nationaux, doivent respecter ces exigences. Le recouvrement des fonds, des sanctions élevées et des exclusions doivent être mis en œuvre en cas de non-respect.

Le renforcement de la base productive de l'Europe doit couvrir les secteurs et les chaînes de valeur qui sous-tendent l'économie productive européenne, les industries stratégiques et les services publics et privés essentiels. Une approche différenciée est nécessaire : des niveaux plus élevés de préférence européenne peuvent



se justifier dans les secteurs prioritaires. Les objectifs de réindustrialisation doivent être considérés comme des points de départ minimaux et être progressivement renforcés au fil du temps, en fonction de l'importance stratégique et des caractéristiques du secteur concerné. L'objectif global doit rester le renforcement de la capacité de production de l'Europe tant dans les industries émergentes que dans la transformation des industries existantes et de leurs effectifs. La souveraineté industrielle exige le contrôle des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement clés, notamment dans les domaines de l'énergie, des systèmes numériques et de l'accès aux matières premières critiques. Dans les secteurs stratégiques, une coordination plus forte est nécessaire pour éviter les doublons, garantir une utilisation efficace des ressources publiques et donner la priorité à l'approvisionnement européen ainsi qu'à la recherche et au développement conjoints. La décarbonisation et la numérisation devraient moderniser la base industrielle, et non accélérer la désindustrialisation.

Les investissements privés doivent également soutenir le « Made in Europe ». Se limiter à la seule approche des marchés publics serait insuffisant pour relever un défi de cette ampleur. La préférence européenne doit influencer les chaînes de valeur, y compris les activités du secteur privé et les décisions d'approvisionnement des grandes entreprises, en particulier dans les secteurs stratégiques. Le principal défi de l'Europe réside dans le sous-investissement, et non dans les coûts de main-d'œuvre. Les entreprises bénéficiant d'un accès au marché européen doivent contribuer au renforcement de la capacité productive de l'Europe par des investissements dans l'innovation, la décarbonisation et le développement de la main-d'œuvre, notamment en empêchant la délocalisation des activités stratégiques et fondées sur la connaissance. Des chaînes de valeur plus courtes et plus régionales peuvent également renforcer la résilience en réduisant les vulnérabilités.

Une capacité macroéconomique, une croissance salariale plus forte et des négociations collectives renforcées, ainsi qu'une augmentation des investissements privés et du partage des bénéfices, sont essentiels pour offrir un « Made in Europe » crédible. Les stratégies industrielles efficaces combinent les marchés publics avec les investissements publics, les outils financiers et la planification à long terme, et nécessitent un rôle public plus fort pour orienter les investissements et diriger les capitaux vers la transformation industrielle, en remplaçant un modèle où les risques sont socialisés tandis que les profits sont privatisés. Cela nécessite la mise en place d'une capacité d'investissement européenne permanente, l'émission de dette commune et la réforme des règles budgétaires pour soutenir des investissements publics et une demande soutenue, parallèlement à des instruments de financement communs de l'UE fonctionnant à grande échelle. Lorsque les investissements publics génèrent des bénéfices importants pour les entreprises, des mécanismes doivent garantir un retour équitable pour le public, notamment par le partage des bénéfices, des obligations de réinvestissement et des conditions exécutoires, afin de s'assurer que les bénéfices sont réinvestis dans des investissements productifs plutôt que dans une extraction financière à court terme. Le soutien public doit être subordonné à la condition que les entreprises contribuent à des objectifs publics clairement définis et apportent une valeur mesurable. Lorsque l'achat de produits européens entraîne des coûts plus élevés, un soutien budgétaire accru doit empêcher l'austérité.

Le label « Made in Europe » doit allier la puissance industrielle à une ouverture stratégique et autonome au commerce mondial. Dans un contexte où les principaux partenaires commerciaux recourent à des subventions et imposent des exigences en matière de contenu local, l'Europe ne peut se cantonner à une approche purement neutre du marché. Une approche « Made in Europe » serait compatible avec les règles du commerce international lorsqu'elle se justifie par des raisons d'intérêt général¹.

¹ En vertu des exceptions générales prévues à l'article XX du GATT, des mesures peuvent être justifiées lorsqu'elles sont nécessaires pour protéger la moralité publique ou la vie ou la santé des personnes, des animaux ou des végétaux, à condition qu'elles ne soient



Parallèlement, elle doit trouver un équilibre entre le renforcement du marché intérieur et une ouverture autonome et stratégique. Certains secteurs stratégiques resteront orientés vers l'exportation. Cela implique de reconnaître que l'Europe ne peut pas être entièrement autosuffisante. Une approche « Made in Europe » devrait donc garantir des conditions de concurrence équitables tout en contribuant au renforcement des syndicats et à l'adoption de normes sociales et environnementales plus élevées à l'échelle mondiale, plutôt que de favoriser le dumping social. L'Europe devrait veiller à ce que les produits mis sur le marché en provenance de pays tiers respectent des normes équivalentes en matière de travail et d'environnement. Dans les rares cas où cela n'est pas possible, des droits de douane plus élevés devraient être appliqués. Dans des cas spécifiques et justifiés, des approches commerciales différenciées peuvent être nécessaires pour protéger les secteurs stratégiques et soutenir leur viabilité à long terme.

Le « Made in Europe » impliquera des compromis économiques et sociaux qui devront être gérés activement. Ces compromis doivent s'appuyer sur des analyses d'impact rigoureuses qui privilégient l'équité, les emplois de qualité et la résilience à long terme. En cas de restructuration, les droits syndicaux à l'information, à la consultation, à la participation des travailleurs et de leurs représentants et à la négociation avec les syndicats doivent être renforcés et appliqués, parallèlement à un soutien financier renforcé, à travers notamment le programme SURE 2.0 et des fonds dédiés, afin que les travailleurs et leurs communautés ne supportent pas seuls les coûts des mutations industrielles et de la diversification des échanges.

La décarbonisation et la réindustrialisation doivent aller de pair. Les marchés de pointe pour les technologies propres et les secteurs à faible émission de carbone, tels que les transports, devraient ancrer la production en Europe, tandis que la décarbonisation des industries à forte intensité énergétique et des industries de base doit être priorisée parallèlement au soutien aux nouvelles technologies. Les coûts énergétiques élevés liés aux combustibles fossiles ont un impact sur la sécurité des investissements et la productivité. La relocalisation de la production ne doit pas signifier la relocalisation de la pollution, et la diversification des échanges commerciaux ne doit pas compromettre la durabilité et externaliser la pollution.

La CES appelle à la mise en œuvre d'une approche « Made in Europe With Quality Jobs » (Fabriqué en Europe avec des emplois de qualité) qui intègre la conditionnalité sociale, renforce la capacité industrielle, stimule l'investissement durable et garantit que la réindustrialisation profite aux travailleurs, aux régions et aux communautés. Cette approche doit rester adaptable au fil du temps afin de garantir son efficacité dans un contexte mondial en rapide évolution.

pas appliquées d'une manière qui constitue une discrimination arbitraire ou injustifiable ou une restriction déguisée au commerce. L'UE devrait tirer pleinement parti de ces dispositions, comme le font déjà bon nombre de nos partenaires commerciaux.